



HUMAN
RIGHTS
WATCH

MEURTRES IMPUNIS

Crimes de guerre, crimes contre l'humanité et la Cour pénale spéciale
en République centrafricaine

RÉSUMÉ ET RECOMMANDATIONS CLÉS



« Il n'est pas surprenant que la violence continue car le message est clair : vous pouvez tuer sans conséquence. »

— DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS,
BANGUI, LE 17 JUIN 2016.

Ce rapport documente les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis par les forces de la Séléka et les combattants anti-balaka dans les régions centrales de la République centrafricaine entre la fin de l'année 2014 et avril 2017.

Basé sur des centaines d'entretiens avec des victimes et des témoins, principalement dans les provinces de Nana-Grébizi, Ouaka, Ouahm et Haute Kotto, ce rapport fournit un compte rendu détaillé des exactions généralisées commises à l'encontre de civils dans ces régions du pays.

Toutes les photos
© 2015 William Daniels/Panos Pictures

Des maisons incendiées à Marzé, dans la province de Ouham, après une attaque de la ville par des combattants de la Séléka et des membres de l'ethnie peule, en juillet 2015.



Des personnes déplacées attendent à une clinique médicale dans le camp principal de Batangafo, province de Ouham (République centrafricaine), en août 2015.



Des habitants de Marzé sont cachés dans les bois après que les forces de la Séléka et des combattants peuls ont attaqué cette localité en juillet 2015.

Le rapport souligne également deux besoins urgents qui nécessitent un soutien international. Premièrement, il faut améliorer la protection des civils fournie par les quelques 12 800 membres des forces de maintien de la paix des Nations Unies actuellement présentes en République centrafricaine. Comme les crimes détaillés ici le montrent, les Casques bleus ont trop souvent été incapables de protéger les civils contre les meurtres et les déplacements forcés. Les civils vulnérables ont désespérément besoin de protection en raison des combats dans les régions centrales qui ont éclaté à la fin de 2016 et se poursuivent en 2017, même après la signature d'un accord de paix en juin.

Deuxièmement, il faut renforcer l'attention et le soutien apportés à la Cour pénale spéciale (CPS) récemment créée, qui offre une chance unique pour que les responsables de ces crimes graves soient tenus de rendre des comptes. Une institution hybride au sein du système judiciaire centrafricain avec des juges et des procureurs nationaux et internationaux, la CPS est mandatée pour mener des enquêtes et des poursuites sur les graves violations de droits humains commises en République centrafricaine depuis 2003. Tout comme la Cour pénale internationale, qui est compétente et mène des enquêtes dans le pays, la CPS a le potentiel de briser la longue tradition d'impunité du pays pour les atrocités.

Toutefois, pour être efficace, la CPS exige un engagement soutenu de la part du gouvernement du président Faustin-



Des enfants au travail dans la mine d'or de Ndassima, dans la province de Ouaka, en juillet 2015.

ArchangeTouadéra, ainsi qu'un soutien pratique, politique et financier de la part des Nations Unies ainsi que des gouvernements individuels, notamment pour la protection des témoins et la sécurité du personnel judiciaire.

Le rapport démontre également comment les meurtres de civils, les agressions sexuelles et la destruction des villages ont été au cœur des tactiques de combat des forces de la Séléka et anti-balaka. Dans ce rapport, Human Rights Watch a documenté les meurtres d'au moins 566 civils au cours d'attaques entre novembre 2014 et avril 2017, ainsi que la mort de 144 personnes dans la brousse après qu'elles aient fui les combats, principalement des enfants et des personnes âgées, des suites de blessures, de maladies, d'exposition au froid ou de faim. Pendant ce temps, des groupes armés ont détruit au moins 4 207 maisons. Tous ces chiffres sont susceptibles de ne représenter qu'une fraction des totaux au cours de cette période, car il n'existe aucun bilan exhaustif des décès et des destructions.

Pour citer quelques exemples, les combattants de la Séléka ont tué au moins 37 civils, en ont blessé 57 et ont obligé des milliers de personnes à fuir lorsqu'ils ont rasé un camp pour personnes déplacées à Kaga-Bandoro le 12 octobre 2016. Des combattants ont détruit au moins 175 maisons dans les environs du camp et 435 huttes au sein même du camp, en dépit de la présence des forces de maintien de la paix des Nations Unies. Le mois suivant, les combats entre groupes de la Séléka à Bria ont entraîné la



Un combattant de l'UPC à la mine d'or de Ndassima dans la province de Ouaka, en 2015. Des factions de la Séléka ont commencé à se battre autour de la mine début 2017.



L'ancien commandant du FPRC et actuel commandant du MPC Mahamat Al Khatim. Des témoins l'accusent d'avoir commandé entre 2015 et 2017 des combattants ayant commis en République centrafricaine des exactions pouvant constituer des crimes de guerre. Al Khatim nie ces allégations.

mort d'au moins 14 civils en huit jours, dont certains étaient des femmes et des enfants. En décembre 2016, les combattants de la Séléka ont exécuté au moins 32 civils et capturé des combattants suite à des affrontements avec un autre groupe de la Séléka dans la province de Ouaka. Entre février et avril 2017, les factions belligérantes de la Séléka ont tué au moins 45 civils dans la province de Ouaka, dont 15 enfants.

Les abus graves ont été généralisés et souvent systématiques dans des zones sous le contrôle des forces de la Séléka qui, avec les combattants peuls, ont commis des

crimes de guerre et des crimes potentiels contre l'humanité. Lors d'un incident en décembre 2014, les forces de l'Union pour la paix en Afrique centrale (UPC) — une ramification de la Séléka qui contrôle de vastes étendues de la province de Ouaka — ont tué 14 hommes non armés dans le village de Kanga qu'ils ont accusés d'être anti-balaka. Après avoir ordonné aux hommes de s'allonger par terre à plat ventre, les soldats de l'UPC leur ont tiré dans le dos et dans la tête.

Les combattants anti-balaka, ayant repoussé la plupart des musulmans hors de la partie ouest du pays, ont attaqué et tué des civils qu'ils soupçonnaient d'avoir collaboré avec des musulmans. À Ngbima, des combattants de Pende ont tué 28 civils en novembre 2014, notamment un grand nombre de Peuls qui vivaient à la périphérie du village. En mars 2015, les forces anti-balaka ont tué au moins 14 bergers appartenant à l'ethnie peule près de Kaga-Bandoro, dont 10 âgés de moins de neuf ans.



Franco Yagbague, alias « Pelé », un commandant anti-balaka de Blakajda, en République centrafricaine. Des témoins ont indiqué qu'il avait conduit plusieurs attaques le long de la route Kaga-Bandoro-Mbrès en 2015, notamment contre le village de Kako.

Dans aucun des cas mentionnés ci-dessus, pas un seul combattant ni un commandant n'a été détenu, arrêté ou autrement tenu de rendre des comptes. Au contraire, les personnes responsables poursuivent toujours leurs activités librement, souvent dans la région où elles ont commis leurs crimes.

Dans tout le pays, des groupes armés ont forcé des dizaines de milliers de personnes à quitter leurs maisons pour se réfugier dans la brousse, où des centaines d'entre elles sont mortes de froid, de maladie ou de faim. Dans certains cas, les combattants de la Séléka ont attaqué des camps de personnes déplacées.

Les personnes en situation de handicap ont été particulièrement exposées au risque d'abus, notamment les meurtres, parce qu'elles ne pouvaient pas fuir les attaques à temps. Lorsqu'elles ont atteint des sites pour les personnes déplacées, elles ont été confrontées à des

obstacles pour accéder aux installations sanitaires, à la nourriture et aux soins médicaux.

Les crimes de guerre commis par diverses parties documentés dans ce rapport relèvent de la compétence de la Cour pénale internationale (CPI). Le gouvernement centrafricain a d'abord renvoyé la situation portant sur des crimes graves à la Cour en 2004 après que les violences ont éclaté en 2002 et 2003. En mai 2014, la présidente par intérim qui dirigeait alors le gouvernement a renvoyé la situation depuis 2012 à la CPI ; des enquêtes sont en cours.



Des Casques bleus de la MINUSCA patrouillent entre Batangafo et Bouca dans la province de Ouham, en République centrafricaine, en juillet 2015.

En même temps, la CPI n'a que la capacité de cibler les personnes portant la plus grande responsabilité pour des crimes graves. Un grand nombre d'autres commandants, qui sont également responsables d'atrocités commises ou commandées, dont certains sont mentionnés dans ce rapport, pourraient ne jamais être tenus de rendre des comptes. Pour combler cette lacune, en juin 2015, le gouvernement a créé la Cour pénale spéciale avec du personnel national et international. Si les ressources sont correctement financées et soutenues, la Cour pourrait aider à servir la justice en République centrafricaine et créer un précédent pour d'autres pays.

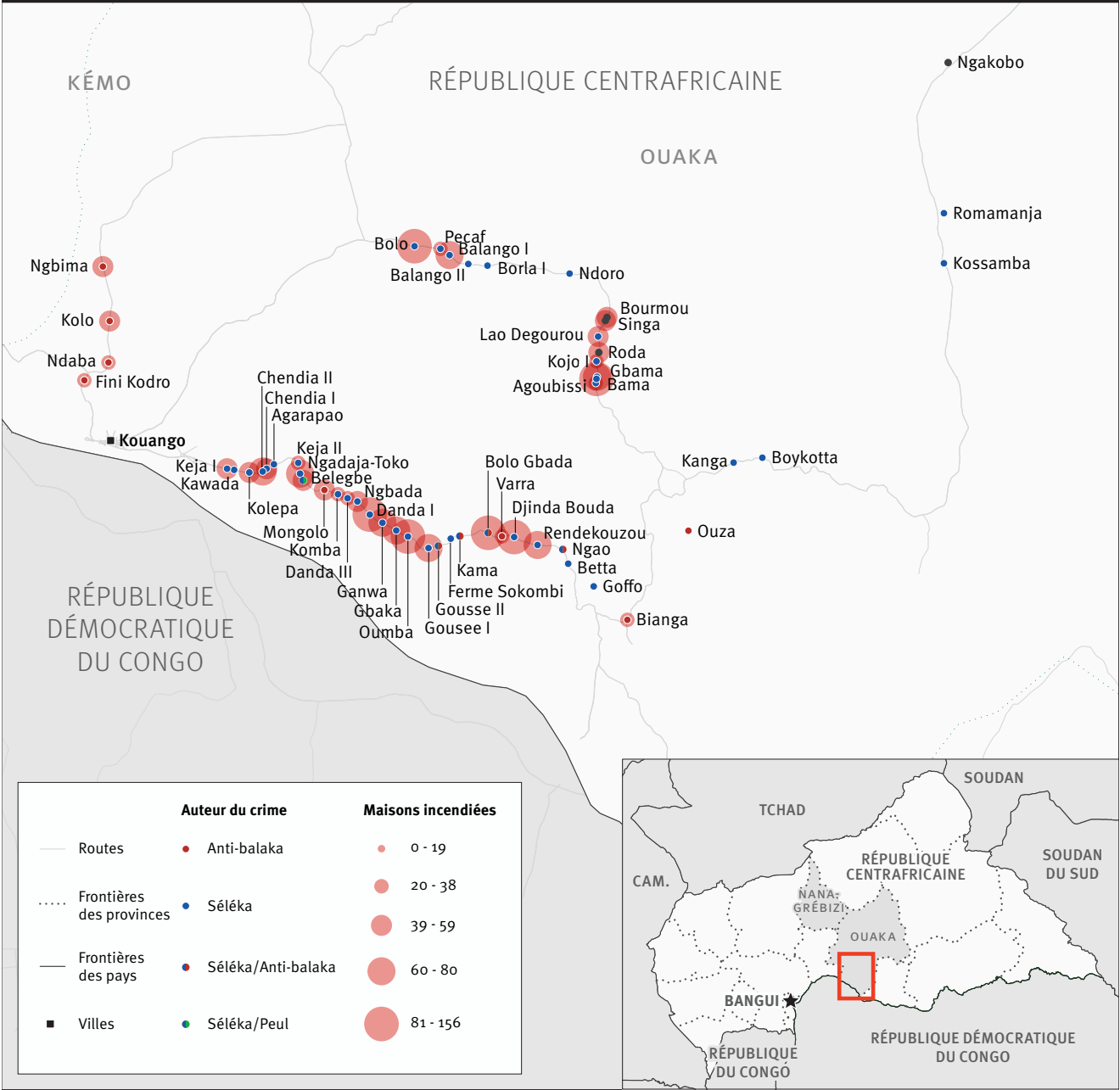
Le président Touadéra et son gouvernement ont félicité et soutenu la Cour, notamment par la nomination d'un procureur spécial en février 2017. Mais le gouvernement a à plusieurs reprises retardé les étapes pour rendre la Cour opérationnelle. Une mesure utile serait de désigner un interlocuteur ou une interlocutrice au sein du cabinet du président qui pourrait coordonner les travaux sur la Cour pénale spéciale. Le Parlement devrait également accepter de lever l'immunité de tout membre impliqué de manière crédible dans la commission d'exactions.

À ce jour, les gouvernements partenaires ont promis seulement 5,2 millions de dollars US sur les 7 millions de dollars nécessaires pour les 14 premiers mois de la Cour. Les bailleurs de fonds et l'ONU devraient s'engager à soutenir la Cour sur le long terme, notamment par un soutien technique et logistique. Ils devraient également veiller à ce que les amnisties pour crimes graves ne fassent partie d'aucun accord de paix négocié par l'ONU ou d'autres. L'accord signé par le gouvernement et les groupes armés le 19 juin 2017 reconnaît à juste titre les efforts de la CPS et de la CPI afin de mener des enquêtes criminelles et des poursuites pour les crimes graves.

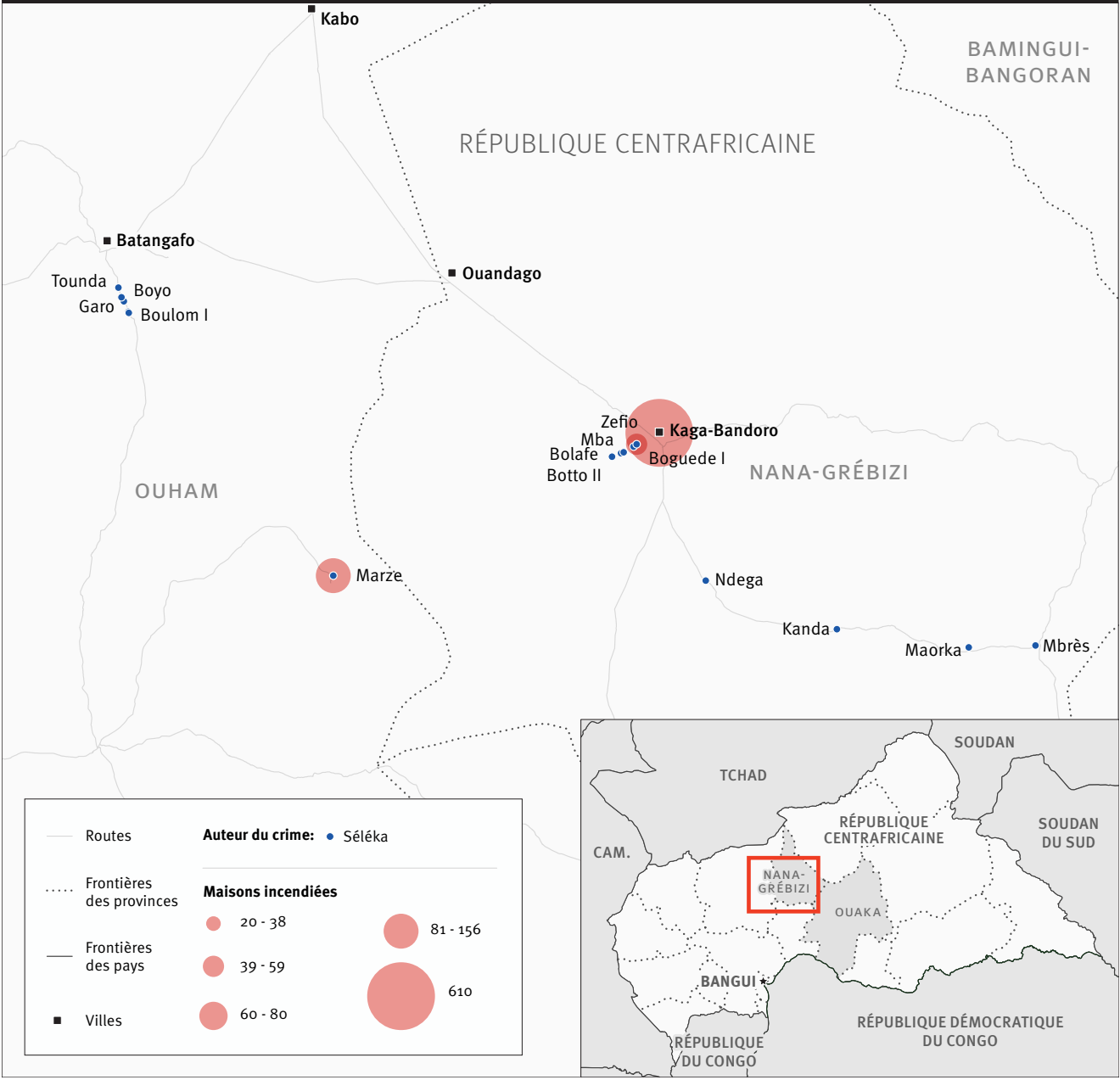
La force de maintien de la paix de l'ONU — la Mission multidimensionnelle de stabilisation intégrée en République centrafricaine (MINUSCA) — peut faire davantage pour protéger les civils menacés par toutes les forces qui commettent des abus, à la fois dans les provinces de Haute Kotto, Nana-Grébizi, Ouaka et Ouham ainsi que dans d'autres parties du pays. Dans des villes comme Bambari et Briä, les combattants de la Séléka circulent ouvertement avec des armes. Le conflit entre les factions de la Séléka s'est également poursuivi en 2017, comme à Briä, entraînant des décès de civils.

En fin de compte, les recommandations de ce rapport ne permettront pas d'instaurer la stabilité ni l'État de droit de façon immédiate dans un pays pauvre et divisé, dévasté par de graves violences. Mais elles aideront à protéger les civils et à promouvoir le devoir de rendre des comptes là où le meurtre sans conséquence a été la norme.

Attaques dans la province de Ouaka, novembre 2014–décembre 2015 – voir annexe I et annexe III



Attaques des Séléka du FPRC dans la province de Nana-Grébizi, décembre 2014–octobre 2016 – voir annexe II



RECOMMANDATIONS CLÉS

AU GOUVERNEMENT

- Respecter l'indépendance du procureur spécial de la Cour pénale spéciale, d'autres magistrats et du personnel judiciaire, tout en apportant son soutien pour leur travail.
- Désigner un interlocuteur ou une interlocutrice au sein du cabinet du président pour s'occuper des questions liées à la Cour pénale spéciale.
- Établir et mettre en place un nouvel organe pour superviser l'opérationnalisation rapide de la Cour pénale spéciale, qui œuvre en collaboration avec les comités établis dans des buts spécifiques, par exemple les recrutements.

À LA MISSION DE L'ONU (MINUSCA)

- Accroître le soutien technique et logistique à la Cour pénale spéciale afin d'assurer son ouverture rapide ainsi que des enquêtes et poursuites efficaces.
- S'assurer qu'aucun accord de paix à venir ne comprenne d'amnistie pour les auteurs présumés de crimes graves, mais soutienne des procès équitables et crédibles pour ces crimes conformément aux normes internationales.
- Veiller à ce que les responsables des droits humains enquêtent sur toutes les allégations crédibles d'abus et aident les victimes à déposer des plaintes auprès des autorités concernées. Fournir des rapports publics en temps opportun sur les violations des droits humains dans tout le pays.
- Veiller à ce que les troupes soient correctement équipées et soutenues et, conformément à leur mandat, fassent usage de la force lorsque nécessaire pour protéger les civils sous la menace imminente des combattants de la Séléka ou des forces anti-balaka.

AUX DIRIGEANTS DE LA SÉLÉKA ET DES FORCES ANTI-BALAKA

- Immédiatement cesser les attaques contre les civils et prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que les forces de la Séléka et anti-balaka ne commettent pas d'autres violations des droits humains ainsi que des lois de la guerre.

À L'UNION EUROPÉENNE, À LA FRANCE, AUX ÉTATS-UNIS ET AUX AUTRES BAILLEURS DE FONDS INTERNATIONAUX

- Fournir un soutien politique et financier adéquat pour que la Cour pénale spéciale remplisse son mandat et puisse mener à bien d'autres efforts pour rétablir le système judiciaire national.



MEURTRES IMPUNIS

Crimes de guerre, crimes contre l'humanité et la Cour pénale spéciale en République centrafricaine

Ce rapport documente les crimes de guerre généralisés commis par les forces de la Séléka et par les combattants anti-balaka dans les régions centrales de la République centrafricaine. Basé sur des centaines d'entretiens avec des victimes et des témoins, le rapport décrit une litanie de crimes graves contre des civils pour lesquels aucun combattant ni commandant n'a été tenu de rendre des comptes.

Pour faire face à ces crimes et à d'autres exactions, le rapport préconise l'entrée en activité rapide de la Cour pénale spéciale récemment créée, une institution hybride comprenant des juges et des procureurs nationaux et internationaux, mandatée pour mener des poursuites relatives aux graves violations de droits humains commises depuis 2003. Conjointement avec la Cour pénale internationale, qui est compétente pour juger des crimes graves commis en République centrafricaine et qui y mène des enquêtes, la Cour pénale spéciale offre une occasion unique de briser la longue tradition d'impunité dans ce pays. Sa réussite, toutefois, dépend d'un soutien financier, politique et logistique durable de la part du gouvernement et de ses partenaires internationaux.

(ci-dessus) La mine d'or de Ndassima (République centrafricaine) en 2015, où des factions concurrentes de la Séléka ont commencé à se battre début 2017.

(en couverture) Des habitants de Marzé devant leur maison brûlée. Des miliciens de la Séléka et des combattants peuls ont attaqué cette localité de la province de Ouham, en juillet 2015.

©2015 William Daniels/Panos Pictures